SGAMI SUD-EST
CANTAL ALLIER RHÔNE SAVOIE ARDÈCHE ISÈRE LOIRE AIN PUY DE DÔME HAUTE-SAVOIE HAUTE-LOIRE DRÔME
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

REHABILITATION DES SALLES D'EAU

CASERNE COMBE
35 RUE ETIENNE DOLET
42300 ROANNE

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

2517PRO

DCE

ARCHITECTE				
L.AYDOSTIAN ARCHITECTE	2 RUE DE LA THIBAUDIERE	69007 LYON	**04.37.70.93.35**	agence@laydostian.com
ECONOMISTE				
SF - FOURNIER	39 RUE VILLON	69008 LYON	**04.78.00.22.11**	agence@bet-sf.fr
BET FLUIDES				
BETEG	22 CHEMIN DE LA VIE GUERSE	69675 BRON CEDEX	**04.78.41.23.10**	beteg@beteg.sarl.fr

CHAPITRE 2 : SECOND OEUVRE / FINITIONS 08/09/2026

Sommaire

1	**CCTP**	**3**
04-00-00.00	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES - SECOND OEUVRE ET FINITIONS	3
05-00-00.00	TRAVAUX DE NETTOYAGE EN COURS ET EN FIN DE CHANTIER	11
10-00-00.00	DEMOLITION DE LA PAROI EN FOND DE WC AU DROIT DE LA GAINE TECHNIQUE / FORFAIT PAR LOGEMENT	13
15-00-00.00	CLOISON DE DOUBLAGE EN PLAQUE DE PLATRE HYDROFUGE SUR OSSATURES METALLIQUES / PAREMENT BA13 HYDROFUGE	13
15-00-00.05	PLUS-VALUE POUR INCORPORATION ISOLANT POLYSTYRENE EXTRUDE EPAISSEUR 50 MM DANS DOUBLAGE CONTRE MUR DE FACADE / PRIX EN SUPPLEMENT SUR LE POSTE 15-00-00.00	14
15-05-00.00	CLOISON SECHE DE DISTRIBUTION SUR OSSATURE METALLIQUE EPAISSEUR 72/48 MM	14
15-10-00.00	CLOISON SECHE ACOUSTIQUE POUR GAINE TECHNIQUE SUR OSSATURE METALLIQUE EPAISSEUR 98/48	15
20-00-00.00	PLINTHE BOIS / SECTION 10 X 100 MM	16
20-00-00.05	SUR-PLINTHE BOIS / SECTION 20 X 100 MM	16
20-05-00.00	TRAPPE DE GAINE EI30 / DIMENSIONS 80 X HT 80 CM	17
20-10-00.00	DETALONNAGE DE VANTAIL DE PORTE / A L'UNITE DE PORTE	18
20-10-00.05	BUTOIR DE PORTE	18
20-15-00.00	CREDENCE CUISINE EN PANNEAUX STRATIFIE COMPACT AVEC DECORS / POSE SUR FAIENCE EXISTANTE CONSERVEE / DIMENSIONS 2.50 X HT 0.50 ML	19
20-20-00.00	CAISSON D'HABILLAGE SUR RECEVEUR DE DOUCHE LAISSE EN PLACE / EN PANNEAUX AGGLOMERE DE BOIS AVEC FINITION MELAMINE / DIMENSIONS 88 X 85 X HT 16 CM	20
20-20-00.05	CAISSON D'HABILLAGE DEMONTABLE EN CONTREPLAQUE MELAMINE / POR CANALISATIONS APPARENTES	20
26-00-00.00	PREPARATION DES SUPPORTS ET REVETEMENT MURAL FAIENCE DIMENSIONS 20 X 20 CM	21
26-05-00.00	MASSIFAGE DE RECEVEUR DE BAC A DOUCHE DIMENSIONS 120 X 80 CM / SOCLE AU DROIT DU PASSAGE	21
26-05-00.05	HABILLAGE VERTICAL DE BAIGNOIRE SUR UNE FACE / TRAPPE DE VISITE / POUR BAIGNOIRE DIMENSIONS 170 X 70 CM	22
30-00-00.00	PREPARATION DES SUPPORTS, TOILE DE FIBRES DE VERRE ET PEINTURE ACRYLIQUE SUR MUR ET CLOISON / FINITION B	23
30-00-00.05	PREPARATION DES SUPPORTS ET PEINTURE ACRYLIQUE SUR PLAFOND / FINITION B	24
30-00-00.10	PREPARATION & PEINTURE ACRYLIQUE SUR OUVRAGES DE MENUISERIE INTERIEURE BOIS	25
30-00-00.15	PEINTURE ACRYLIQUE BRILLANTE POUR CORPS DE CHAUFFE / A L'UNITE DE RADIATEUR	25
30-00-00.20	PREPARATION & PEINTURE ACRYLIQUE SUR RESEAUX DE PLOMBERIE / LOGEMENTS	26
35-00-00.00	PREPARATION DES SUPPORTS, REVETEMENT PLASTIQUE EN LES U3 P3 E2/3 C2 / DELTA LW 19 DB / Y COMPRIS OUVRAGES DE FINITION	26

1 # CCTP

04-00-00.00 **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES - SECOND OEUVRE ET FINITIONS**

NOTA CONCERNANT LES MCA

➔ **Voir le cahier des clauses techniques communes.**

NORMES ET REFERENCES REGLEMENTAIRES

Les ouvrages devront être conformes aux normes, DTU, prescriptions des normes AFMNOR, règlements et prescriptions en vigueur à la date du marché, et notamment sans que cette liste soit limitative :

- Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art, aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur et à leurs mises à jour successives.
- Les démolitions intérieures seront réalisées conformément aux prescriptions du DTU 12 (travaux de démolition) et aux règles de sécurité en vigueur applicables aux interventions en site occupé ou en chantier intérieur.
- Les ouvrages de cloisons de doublage, cloisons de distribution et cloisons de gaine technique en plaques de plâtre seront exécutés conformément aux DTU 25.41 et DTU 25.42.
- Les plafonds suspendus et ossatures associées seront réalisés conformément au DTU 58.1.
- Les ouvrages de plâtrerie et reprises ponctuelles seront réalisés conformément au DTU 25.31.
- Les menuiseries intérieures bois seront exécutées conformément au NF DTU 36.1.
- Les prescriptions relatives aux panneaux à base de bois seront conformes aux normes NF EN 13986, NF EN 312 et NF EN 636.
- Les exigences relatives à la teneur en formaldéhyde des panneaux seront conformes aux normes NF EN 120 et NF EN 717-1.
- Les plinthes, sur-plinthes, habillages et accessoires bois seront exécutés dans les mêmes règles que les menuiseries intérieures bois selon NF DTU 36.1 et règles de l'art.
- Les trappes de visite et trappes de gaines seront réalisées conformément aux prescriptions des systèmes de cloisons et aux avis techniques du CSTB applicables.
- Les détalonnages de portes seront réalisés conformément aux prescriptions de ventilation, aux exigences acoustiques et aux règles de mise en œuvre des menuiseries intérieures selon NF DTU 36.1.
- Les ouvrages de serrurerie et quincaillerie associés aux menuiseries seront conformes aux normes NF P 26 et aux prescriptions des fabricants.
- Les revêtements stratifiés compacts seront mis en œuvre conformément aux DTU 51.11 et 51.2 (revêtements de sols stratifiés) et aux avis techniques du CSTB applicables.
- Les revêtements de faïence murale seront exécutés conformément au NF DTU 52.2, au classement UPEC du CSTB et aux prescriptions du Cahier CSTB 3267.
- Les colles et mortiers associés aux revêtements céramiques seront conformes à la norme EN 12004 et EN 13888.
- Les travaux de peinture seront exécutés conformément au NF DTU 59.1 et au classement des finitions NF P 74-201-1.
- Les exigences relatives aux émissions dans l'air intérieur seront conformes à l'étiquetage A+ et à la réglementation COV 2004/42/CE.
- Les produits de peinture devront répondre aux exigences des écolabels européens, Ange Bleu ou équivalents, et aux prescriptions environnementales HQE en vigueur.
- Les revêtements de sol souples PVC seront exécutés conformément aux NF DTU 53.1 et NF DTU 53.2.
- Les préparations de supports, ragréages et lissages seront conformes au Cahier CSTB 2843 et aux Avis Techniques en vigueur.
- Les exigences acoustiques seront conformes à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) et aux normes ISO 717-1 et ISO 140 (ou leurs remplacements en vigueur).
- Les exigences incendie applicables aux menuiseries et ensembles de portes seront conformes à la norme NF S 61-937 et à la norme EN 1634-1.
- Les classements de réaction au feu et de résistance au feu seront conformes aux Euroclasses en vigueur (EI, REI selon cas).
- L'ensemble des matériaux et procédés sera conforme aux Avis Techniques du CSTB, Documents - Techniques d'Application (DTA) et prescriptions des fabricants.

- Les travaux seront exécutés dans le respect des réglementations relatives à la sécurité des travailleurs sur chantier, notamment le Code du travail et les règles de prévention applicables aux interventions en intérieur.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES - TRAVAUX DE PLATRERIE

L'entrepreneur du présent lot réalisera l'implantation et le traçage des cloisons. Les tolérances d'implantation et de planimétrie seront celles mentionnées dans les D.T.U.

L'entrepreneur devra prévoir dans ses prix unitaires les prestations suivantes :

- Procéder avant le commencement de ses travaux à un examen attentif des supports et signaler à l'architecte ceux qui lui paraîtraient ne pas présenter toutes les garanties quant à la bonne tenue de ses propres ouvrages.
- La pose des trappes de visites, dans les éléments de cloisons ou de doublages, les réservations de prises d'air, compris scellement des gaines annelées et bouches de réglages VMC.
- L'ensemble des ossatures primaires pour la suspension de ses plafonds.
- L'ensemble des ossatures primaires et secondaires pour la fixation des appareillages (lavabos, WC, chauffe eau, chaudière murale, barre de maintien, barre de transfert, sièges de douche, etc.) dans les cloisons de doublage, de distribution, de gaine technique.

Les liaisons des huisseries devront être particulièrement soignées.

Les jointoiements entre abouts de ces cloisons et les maçonneries seront assurés par des bourrages à pleine épaisseur parfaitement lissés en finition. Aucun jour ou manque de matière ne sera toléré.

L'entrepreneur du présent lot devra la protection contre l'oxydation de toutes les pièces métalliques de fixation ou de liaisonnement de ses ouvrages.

Les dégrossis ou surcharges locales au plâtre seront à la charge de l'entrepreneur du présent lot, ainsi que tous les treillages qui s'avéreraient nécessaires.

La mise en place des gaines ou fourreaux laissés en attente par l'électricien, et ce sans plus value.

Toutes les protections nécessaires devront être mises en place pour la sauvegarde des ouvrages réalisés par les autres corps d'état.

Les locaux devront être parfaitement nettoyés après exécution des cloisons, et aucune trace de plâtre ou de colle ne devra subsister sur les sols.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES - TRAVAUX DE PEINTURE

Peinture biosourcée type PHYLOPUR de chez LA SEIGNEURIE ou ABYSS de chez ZOLPAN ou techniquement équivalent.

Les entrepreneurs ont la liberté de proposer une marque de leur choix à condition :

- que cette marque provienne d'usines notoirement connues pour la qualité de leur fabrication ;

- que les produits soient de la meilleure qualité (dans la marque proposée) pour le type de peinture imposée et qu'ils soient parfaitement adaptés à la nature du support destiné à les recevoir, ainsi qu'à leur destination ;

- qu'il n'y ait pas d'incompatibilité entre les produits destinés à être appliqués sur un même support.

Les livraisons sur chantier seront toutes faites sous emballage d'origine. Les couches primaires seront exécutées avec les produits préconisés par le fabricant des produits utilisés.

Les marques et produits proposés devront être précisés dans la réponse à l'appel d'offres pour permettre à l'Architecte de juger si ces propositions doivent être prises en considération.

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra procéder à un examen des subjectiles qui lui seront livrés par les autres corporations, et présenter éventuellement ses réserves à l'Architecte. Le commencement des travaux implique de la part de l'entrepreneur du présent lot l'acceptation de ces subjectiles.

L'Entrepreneur du présent lot a à sa charge tous bouchements, garnissages entre ces ouvrages et les ouvrages des autres corporations, tel que garnissage entre murs et plinthe bois, entre murs et huisseries…

Les types de finition A, B, C, des peintures sont définis suivant la norme NF P 74-201-1 octobre 1994.
Finition A est approximativement égale à la finition soignée de l'ancien DTU.
Finition B est approximativement égale à la finition courante de l'ancien DTU.
Finition C est approximativement égale à la finition élémentaire de l'ancien DTU.

Travaux implicitement inclus dans les prix unitaire du marché de l'entreprise :
- Les travaux de dépose / repose de rayonnage et d'étagères.

TRAVAIL EN HAUTEUR

Le prix des équipements pour le travail en hauteur sera implicitement compris dans le prix des ouvrages.

NOTE HQE :

Peinture - enduit

Peintures
- Sont exigés, à minima, les peintures, lasures ou vernis bénéficiant des marques Ange Bleu, Ecolabel européen ou de toute autre marque environnementale équivalente. Sont exigés des alkydes en émulsions en phase aqueuse. A défaut, préférer des produits hydrodiluables en phase aqueuse.
- Les peintures employées en intérieur devront disposer d'un écolabel européen ou équivalent (Ange Bleu, Cygne Blanc, etc…).
- Les peintures devront être en phase aqueuse (notamment pour les murs, plafonds et les bois) sauf contrainte spécifique.
- Les peintures ne devront pas contenir d'éthers de glycol.
- Les seuils d'émission de COV respecteront la réglementation COV 2010 (peintures intérieures de teneur en COV < 1 g/l pour les murs et plafonds).
- La couleur de la peinture retenue, devra permettre d'obtenir un coefficient de réflexion lumineuse > 60%.
- Les peintures devront justifier du niveau A+ de l'étiquetage Emission dans l'air intérieur.

Sont interdits, même labellisés :
- Les produits comportant plus de 1 % de solvant organique et/ou une concentration en COV (composés organiques volatils) supérieure à 10 g/l de produit pour les peintures non blanches. Pour les peintures blanches le taux maximum de COV est porté à 1 g/l.
- Les produits contenant des pigments à base de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome…).
- Les produits comportant des éthers toxiques dérivés de l'éthylène glycol.
- Les produits contenant les éthers de glycol classés reprotoxiques de classe II.
- Les produits contenant des produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES - FAIENCE.

De façon générale, les travaux de faïence seront exécutés suivant les prescriptions des documents suivants :
- D.T.U. en vigueur à la date de la consultation, et Cahier des Clauses Spéciales.

- Respect des classements UPEC suivant cahier 3509 du CSTB.
- Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA).
- Tous documents officiels connus à ce jour.
- Pour la pose collée, aux avis techniques du CSTB.

Études
Le maître d'œuvre peut exiger l'étude et la fourniture en temps utile par l'entrepreneur, des plans de calepinage et détails d'exécution de certains ouvrages.

COORDINATION

L'Entrepreneur devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec tous les autres corps d'état. Il devra prévoir dans son étude toutes les sujétions entraînées, en cours de réalisation, par l'incorporation des éléments des différents corps d'état, étant entendu que ces sujétions sont incluses dans le prix et dans le délai imposé.

Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement et à l'exploitation du planning.

GARANTIE

Il pourra être prélevé, en présence du Maître d'Œuvre, des échantillons d'ouvrages à des fins d'expertise. Dans le cas où les ouvrages seraient de qualité inférieure à celles précisées au marché, l'ensemble de la livraison serait refusé, y compris les quantités déjà posées.

STOCKAGE DES MATERIAUX

L'Entrepreneur devra obtenir l'accord du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte pour le stockage des matériaux à l'abri des intempéries. Il devra tenir compte des surcharges admissibles dans les locaux utilisés.

NETTOYAGE

L'Entrepreneur assurera pendant toute la durée du chantier et jusqu'à réception des travaux, la protection de tous ses ouvrages, y compris le nettoyage de fin de chantier précédant la réception des travaux, avec évacuation de ses déchets aux décharges publiques.

REVETEMENTS

Les échantillons des faïences seront soumis à l'agrément de l'Architecte pour approbation.
Des échantillons des matériaux à mettre en œuvre seront déposés au bureau de chantier avant exécution.

Dans la décomposition forfaitaire, les prix seront calculés pour des surfaces réellement mises en œuvre, compris fourniture, pose, entailles, découpes, chutes, et toutes sujétions.

Aucune sujétion non prévue ne pourra donner lieu à un supplément de prix.

TOLERANCES

- MURS : une règle de deux mètres, posée en tous sens ne doit pas accuser d'écart supérieur à + ou - 2 mm.
- ALIGNEMENT DES JOINTS : sur la longueur d'une règle de deux mètres, ils ne devront pas accuser d'écart supérieur à 2 mm.

Les Entrepreneurs auront A LEUR CHARGE :

- La protection de leurs ouvrages pendant les travaux (compris dépose desdites protections en fin de chantier).
- Le nettoyage à la fin de leurs interventions

- La fixation de leurs ouvrages.
- Le calepinage au choix du maître d'œuvre.

SUPPORTS

Les supports verticaux et horizontaux seront vérifiés par le titulaire du présent lot avant tout commencement des travaux.

Les supports verticaux et horizontaux seront livrés débarrassés de tous grattons, gravois ou déchets, mais il appartiendra au carreleur de procéder au nettoyage définitif avant la mise en œuvre. Le titulaire du présent lot devra s'assurer que tous les fourreaux sont correctement mis en place avant la réalisation de ses ouvrages.

L'Entrepreneur du présent lot aura à sa charge toutes les formes nécessaires à la pose de ses matériaux scellés, ainsi que toutes les façons de pente, la fourniture et la pose de siphons de sol et leur raccordement au réseau d'évacuation.

CLASSIFICATION PERFORMANCIELLE DES MORTIERS-COLLES

Les mortiers-colles et adhésifs doivent répondre à la classification du 1er janvier 2001

- *Pour les mortiers-colles il s'agit des classes :*
 - C1 normal.
 - C2 amélioré.
 - C2S amélioré déformable.

Avec éventuellement des caractéristiques optionnelles :
- E temps ouvert allongé.
- F durcissement rapide.
- G fluide.
- T résistance au glissement.

- *Pour les adhésifs il s'agit des classes :*
 - D1 normal.
 - D2 amélioré.

Avec éventuellement des caractéristiques optionnelles :
- E temps ouvert allongé.
- T résistance au glissement.

L'entrepreneur doit utiliser les produits adaptés au présent dossier, suivant la dernière réglementation.

Tous les PV d'essais liés aux matériaux mis en œuvre au titre du présent lot seront fournis au bureau de contrôle.

L'ensemble des entreprises devront prendre en compte, dans leur chiffrage, l'ensemble des exigences et recommandations du rapport acoustique.

NOTA :
- Le présent lot a à sa charge les frais de préchauffage des locaux pour la réalisation des travaux, frais implicitement compris dans son marché forfaitaire.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE SOL SOUPLE

SUPPORTS

Dans chaque cas, avant la mise en œuvre des sols collés, l'Entrepreneur adjudicataire réceptionnera le support en présence des entreprises correspondantes et formulera toutes observations au cas où le support ne serait pas satisfaisant.

Aucun travail ne pourra être entrepris sur un support qui ne serait pas parfaitement sec ou qui ne répondrait pas aux prescriptions du Cahier des Charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements minces (1ère qualité du D.T.U.).

Sans observation de sa part, l'Entrepreneur fera son affaire de tous ragréages conformément aux DTU.

ENDUIT DE RAGREAGE ET LISSAGE SUR SUPPORT

Après nettoyage, dépoussiérage, élimination de toutes traces de plâtre, peinture, etc.…, exécution d'enduit de ragréage et de lissage des sols suivant avis technique, caractéristique et épaisseur suivant destination des locaux (P2 ou P3) application à la truelle par une ou plusieurs couches suivant prescriptions de l'Architecte. Ponçage à la pierre pour obtenir un lissage parfait. Balayage après coup.

Le produit de ragréage et lissage devra être conforme aux prescriptions du CSTB n° 2843 notamment.

Ces enduits doivent faire l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et ils seront mis en œuvre conformément aux prescriptions de l'avis technique. Afin d'améliorer les caractéristiques des enduits et leur adhérence, il convient d'appliquer au préalable un primer (émulsion d'acétate).

Les microfissures d'ouverture inférieure à 1 mm, seront réparées par l'application d'un primer et de l'enduit de lissage.

Pour les fissures dont la largeur est millimétrique (1 à 4 mm), il sera nécessaire de prévoir une injection de résines époxydes, recouverte après séchage d'un film de colle Néoprène.

L'opération de traitement des joints doit être réalisée avant l'application de l'enduit de lissage.

Les joints de dilatation ne peuvent être rebouchés qu'avec un produit souple (mastic polyuréthane ou silicone).
Le revêtement de sol doit être arrêté de part et d'autre, le joint sera recouvert d'un profilé métallique ou plastique fixé sur un seul côté.

Les joints de retrait doivent être rebouchés après séchage du dallage. Pour cela, on procède au nettoyage du joint, on applique un primer d'accrochage (émulsion d'acétate de vinyle ou styrène-butadiène), puis on remplit le joint avec un enduit "liquide" renforcé par un additif du même type que le primer.

POSE DE REVETEMENT

La pose s'effectuera par collage, chaque lé ou chaque dalle devra être soigneusement coupé, et les joints exécutés parfaitement à l'équerre, les différences de coloris entre deux pièces seront délimitées à l'axe des portes.

La colle utilisée devra correspondre à chaque nature de revêtement et avoir reçu l'agrément du CSTB.

L'Entrepreneur du présent lot sera responsable de tout décollement éventuel et devra remédier au plus tôt et à ses frais à toute réparation.

REVETEMENTS

Les échantillons des matériaux sols minces collés seront soumis à l'agrément de l'Architecte pour approbation.

Plusieurs coloris et texture seront retenue par l'architecte pour répondre aux règles de la loi sur les handicapées notamment aux droits des marches et paliers avec bande d'approche, nez de marches.

Les entrepreneurs joindront à l'appui de leur proposition une documentation concernant les matériaux qu'ils comptent mettre en œuvre, ainsi qu'une palette des coloris et l'indication du classement UPEC, si ces matériaux ne sont pas ceux des marques de référence indiquées dans le présent document.

L'entrepreneur du présent lot est tenu de respecter les prescriptions particulières liées à l'acoustique.

Dans la décomposition forfaitaire, les prix seront calculés pour des surfaces réellement mises en œuvre, compris fourniture, pose, entailles, découpes, chutes et toutes autres sujétions.

Aucune sujétion non prévue ne pourra donner lieu à un supplément de prix.

L'entrepreneur devra remettre au Maître d'Ouvrage des notices d'entretien concernant les revêtements mis en œuvre.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE MENUISERIE INTERIEURE BOIS

ESSENCE
Les bois employés pour les menuiseries intérieures seront de qualité parmi les résineux : sapin, épicéa, mélèze ; et les bois durs : chêne, noyer.
Classement suivant les normes NF 51.510, essence et qualité et parmi les feuillus durs coloniaux : chêne, niangon ou sipo, doussié.

Seront préférés les essences naturellement durables pour la classe de risque. A défaut, les produits de traitement préventif des bois devront être strictement adaptés (sans excès) à la classe de risque et les procédés les moins nocifs pour l'environnement seront préférés. Les produits de base de créosotes et PCP ne pas autorisés. Ceux à base de CCA seront a éviter, dans la mesure du possible au profit de techniques moins nuisibles à l'environnement. Dans le choix des traitements des bois, les produits certifiés CTB P+ seront préférés.

Les bois seront de la classe A.
Le fil sera droit, il ne sera admis que des nœuds sains et adhérents d'un diamètre inférieur à 10 mm ou nœuds noirs d'un diamètre inférieur à 5 mm.
Toutes les autres anomalies seront rigoureusement exclues.

ORIGINE DES BOIS
La garantie de renouvellement de la ressource sera justifiée par le production d'un label (FSC, PEFC ou équivalent) certifiant que les bois proviennent d'une exploitation durablement gérée.

TRAITEMENT
Tous les bois traités seront traités fongicides, insecticides par trempage ou pulvérisation.
Le nom commercial du produit de traitement sera à indiquer au peintre afin de prévoir les peintures d'impression compatibles avec le produit de traitement.

TAUX D'HUMIDITE
Les ouvrages de menuiseries intérieures présenteront un taux d'humidité compris entre 9 et 12, rétractabilité conforme à la norme NFB 51.006

CONTREPLAQUE ET PANNEAUX DE PARTICULES
Tous les panneaux contre-plaqués et particules employées seront conformes à la norme 51.120 ainsi que les suivantes pour les panneaux de particules, et NFB 51.32 et suivantes pour les contre-plaqués.

IMPRESSION DES BOIS
Toutes les menuiseries intérieures bois recevront obligatoirement avant pose une couche d'impression sur la totalité de leurs faces, couche due par l'Entreprise du lot Peinture.

QUINCAILLERIE
Tous les éléments de quincaillerie et serrurerie devront être conformes aux spécifications de la Norme NFP 26.
Les serrures seront de première qualité et de marque SNFQ ou NFSNFQ.

Le devis descriptif de base donne les types de quincaillerie exigée. Au cas où la force des ferrages prévus, paumelles, charnières, crémones, etc., ne correspondrait pas à l'usage demandé, l'entrepreneur devra modifier, et ce sans aucune plus-value, les dimensions et forces desdits ferrages.

PRESCRIPTIONS POUR TRAVAUX
L'Entrepreneur devra étudier les profils et sections de ses ouvrages, de façon à garantir leur bonne tenue dans le temps.
Toutes précautions nécessaires seront prises à la pose, au calage des différents éléments, afin de leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau corrects.
En cas de défaut de tablettage, l'Entrepreneur du présent lot a à sa charge tous bouchements, garnissages entre ces ouvrages et les supports, tel que garnissage entre murs et plinthe bois, entre murs et huisseries…
L'Entrepreneur devra assurer à ses frais et pendant toute la durée du délai de garantie, tous les réglages et mises au point nécessaires de façon à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de ses ouvrages.
Les portes planes de distributions intérieures posséderont le label NFCTB, épaisseur minimale de 40 mm.
Les portes intérieures à vitrer posséderont des parements dont l'épaisseur tiendra compte des masticages sur les deux faces.
Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries, doivent permettre de satisfaire aux essais sur les ouvrages terminés, essais prévus par les Normes en vigueur.

TRAITEMENT AU FEU DES MENUISERIES
Les menuiseries avec classement au feu devront répondre notamment à la norme NFS 61.937.
Les portes coupe-feu à fermeture automatique maintenues ouvertes pendant l'exploitation devront avoir des plaques signalétiques « porte coupe feu - ne mettez pas d'obstacle à la fermeture » en lettre blanche sur fond rouge ou vice versa.
Tous les blocs-portes avec classement au feu devront avoir fait l'objet d'un essai normalisé au CSTB. Le procès-verbal d'essai de résistance au feu sera fourni pour chaque type de porte.
Le ferrage et tout accessoire de ces portes seront conformes à ceux utilisés lors de l'essai de résistance au feu. Tout accessoire rajouté sera adapté afin de conserver le classement au feu de la porte.

TRAITEMENT ACOUSTIQUE DES MENUISERIES
PV d'essai acoustique à fournir au bureau de contrôle et à l'acousticien pour l'ensemble des menuiseries concernées au présent dossier.
Tout accessoire (oculus, châssis latéral, etc.) rajouté sera adapté afin de conserver le classement acoustique de la menuiserie.
Les valeurs désignées (xxx dB) s'entendent par rapport à un bruit rose sauf précisions apportées.

PRISES - RESERVATIONS - SCELLEMENTS
L'entrepreneur du présent lot devra l'exécution de tous les trous, réservations, percements, prises et scellements, et le garnissage pour l'ensemble de ses ouvrages. Il pourra faire réserver tous les trous de scellements, prises, etc.… au lot gros œuvre, sous réserve de lui fournir tous les plans de réservation au minimum un mois avant l'exécution du gros œuvre.
Il devra la fourniture de tous les éléments de fixation qui seraient à incorporer au gros œuvre.
Il demeurera solidairement responsable avec l'entrepreneur de gros œuvre de toutes les prises, réservations, scellements, mise en place de douille, etc, incorporés au gros œuvre.

POSE DES MENUISERIES

L'Entreprise du présent lot doit l'implantation & le traçage des cloisons.
En attendant leur mise en place, les menuiseries seront entreposées à l'abri de l'humidité et dans des conditions telles que la qualité des fournitures ne risque pas d'en être altérée.
Elles devront être entreposées dans un local. Les angles devront être protégés.

Les menuiseries seront posées avec la plus grande précision et en aplomb parfait à leurs emplacements définis par les documents contractuels ou par les ordres du Maître d'œuvre. Elles seront fixées avec soin de manière à ne pouvoir se déplacer pendant l'exécution des scellements, lesquels, y compris les raccords, sont à la charge de l'Entreprise adjudicataire du présent lot.
Les tolérances de pose, réglage et planéité seront de 2 à 4 mm maximum pour la verticalité et l'horizontalité.
Les cales et les étrésillons provisoires nécessaires seront placés par l'adjudicataire de façon à empêcher toute déformation des menuiseries durant l'exécution des travaux relatifs aux autres corps d'état.
Les angles vifs de toutes les parties susceptibles d'être détériorées pendant l'exécution des travaux, seront protégés au moyen de tout dispositif de protection au choix de l'Entrepreneur. Ce dispositif sera laissé en place pendant toute la durée des travaux autant de temps que le Maître d'œuvre l'exigera.
L'Entrepreneur devra toujours vérifier sur place les mesures des ouvrages qui lui seront commandés, de manière qu'ils s'ajustent convenablement aux emplacements où ils doivent être posés, sans que l'Entrepreneur puisse réclamer, dans la mesure où les menuiseries auront été commandées avant l'achèvement des maçonneries qui doivent les recevoir.
Sauf spécification contraire, la fourniture et la pose des ferrures (quincaillerie comprise) des menuiseries neuves, seront dues par l'Entrepreneur de menuiserie, qui sera ainsi responsable du bon fonctionnement de la totalité de l'ouvrage pendant le délai de garantie.
Toutes les pièces qui doivent rester en contact avec les maçonneries seront traitées avant pose au moyen d'un produit d'imprégnation fongicide, hydrofuge et insecticide.

NOTE ENVIRONNEMENTALE

- La garantie de renouvellement de la ressource sera justifiée par la production d'un label (FSC, PEFC ou équivalent) certifiant que les bois proviennent d'une exploitation durablement gérée. Les essences locales seront privilégiées.
- Exigence sur le traitement des bois : produits certifiés CTB P+ exigés. Dans la mesure du possible, les essences naturellement durables pour la classe de l'emploi seront privilégiées.
- Produits de finition : sont exigés, à minima, les peintures, lasures ou vernis bénéficiant des marques Ange Bleu, Ecolabel européen ou de toute autre marque environnementale équivalente. Sont exigés des alkydes en émulsion en phase aqueuse. A défaut, préférer des produits hydrodiluables en phase aqueuse.
- Panneaux de bois de fibres, de particules et contreplaqués : sont privilégiés les produits à base de panneaux HDF, les produits qui comportent la plus grande quantité de matières premières renouvelables (bois) ou recyclées (fibres de cellulose recyclées), les produits qui limitent les quantités de résines et justifient de la qualité environnementale des résines utilisées. Sont exigés des produits qui assurent la garantie de renouvellement de la ressource par la production d'un label (FSC, PEFC ou équivalent) certifiant que les bois proviennent d'une exploitation durablement gérée. Les panneaux de fibres et de particules devront justifier du niveau E1 de la classification européenne des produits selon la norme NF EN 120 (teneur en formaldéhyde ≤ 8 mg/100 g de panneau sec) et la norme NF ENV 717-1 (dégagement de formaldéhyde ≤ 0,124 mg/m3 d'air).

05-00-00.00 **TRAVAUX DE NETTOYAGE EN COURS ET EN FIN DE CHANTIER**

Mode métré : au forfait pour l'ensemble des prestations.

L'entreprise devra chiffrer, au titre du présent article, un montant forfaitaire réputé global et définitif couvrant l'ensemble des dépenses nécessaires à l'exécution de ses prestations.

Il est expressément entendu que ce forfait inclut l'ensemble des sujétions nécessaires à la réalisation des travaux dans le respect du phasage général du projet, tel que défini dans les pièces contractuelles, et intègre les adaptations normales d'organisation du chantier sans que celles-ci puissent donner lieu à rémunération complémentaire.

Le présent forfait comprend notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Nettoyage régulier des zones de travail, de stockage et de circulation utilisées par les entreprises.

- Nettoyage des zones de travaux dans les logements, dans les parties communes, dans la base vie et pour les espaces extérieurs impactés par les cheminements et installations de chantier :
 - Nettoyage quotidien, ramassage des déchets et balayage.
 - Nettoyage hebdomadaire, ramassage des déchets, balayage et serpillière).
- Nettoyage de fin de chantier, réalisé selon avancement des travaux en cohérence avec le planning des travaux :
 - Nettoyages en deux temps :
 - Avant OPR.
 - Avant la livraison.
 - Le nettoyage sera réalisé par une entreprise spécialisée dûment qualifiée (sous traitant à soumettre à l'approbation du maître d'œuvre avant tout commencement des travaux). L'entreprise aura à sa charge toutes les protections des ouvrages en place, échafaudage sur pieds ou plate-forme élévatrice, platelages, etc.
 - Tous les produits utilisés seront compatibles avec les supports. Tous les matériels et matériaux utilisés seront neufs et propres n'entraînant aucune rayure ou dégradation sur les prestations en place.
 - La sécurité du personnel sera respectée suivant les recommandations du coordonnateur de sécurité.
 - Tous les détritus, emballages, palettes, etc... Sont enlevés ou stockés dans des bennes appropriées par chaque entreprise en cours de chantier.
 - Les travaux comprendront entre autres (liste non exhaustive), pour les logements :
 - Menuiserie extérieure :
 - Dépoussiérage des vitrages et ossature y compris bavettes.
 - Nettoyage à l'éponge humide des ossatures y compris les feuillures et bavettes.
 - Nettoyage avec la raclette et un produit courant à vitre des châssis et portes.
 - Cette prestation sera exécutée sur les 2 faces.
 - Menuiserie intérieure :
 - Nettoyage à l'éponge humide des vantaux de portes.
 - Nettoyage avec la raclette et un produit courant à vitre des châssis, ensembles menuisés et meubles vitrine.
 - Ces prestations seront réalisées sur les 2 faces.
 - Nettoyage à l'éponge humide des plinthes, rayonnages, trappes de gaines techniques, séparateur d'urinoir, tablettes sur appuis, habillage bois mural, bardage intérieur, plans de vasque y compris miroir et bandeau lumineux, tableaux, banques, etc.
 - Cloison, doublage :
 - Dépoussiérage et nettoyage à l’éponge humide.
 - Carrelage et faïence :
 - Nettoyage à l'éponge humide des faïences et des plinthes.
 - Nettoyage des carrelages à la brosse (eau claire + produit d'entretien courant).
 - Nettoyage des joints de carrelage.
 - Electricité :
 - Dépoussiérage et nettoyage à l'éponge humide des appareillages.
 - Dépoussiérage extérieur des tableaux et armoires.
 - Chauffage :
 - Dépoussiérage et nettoyage à l'éponge humide des corps de chauffe et tuyauteries apparentes.
 - Plomberie / sanitaire :
 - Dépoussiérage et nettoyage à l'éponge humide des appareils, robinetteries, pare douche, miroirs et tuyauterie apparentes.
- Nettoyage des parties communes (descriptif dito logements).
- Nettoyage des espaces extérieurs utilisés pour le chantier (base vie et cheminements de chantier), enlèvement et évacuations des déchets de chantier.

Destination :

TRANCHE FERME
Pour l'ensemble du projet.

10-00-00.00 **DEMOLITION DE LA PAROI EN FOND DE WC AU DROIT DE LA GAINE TECHNIQUE / FORFAIT PAR LOGEMENT**

Mode de métré : au forfait par logement

Travaux comprenant :
- Protection préalable des ouvrages conservés et des équipements sanitaires situés à proximité des zones d'intervention.
- Sciage franc, net et soigné des ouvrages existants, puis démolition de la paroi de fermeture de la gaine technique située en fond de WC, sur toute sa hauteur, y compris toutes sujétions de découpe et de désolidarisation des ouvrages adjacents.
- Dépose et évacuation de tous les matériaux issus de la démolition, comprenant le cheminement intérieur, le chargement, le transport et l'évacuation vers une filière agréée, conformément à la réglementation en vigueur.
- Nettoyage complet de la zone d'intervention après travaux.
- Reprise des parements, arêtes et raccords au droit des démolitions afin d'obtenir des supports plans, sains et cohérents, prêts à recevoir la nouvelle cloison de gaine technique, les ouvrages techniques associés ainsi que les finitions de peinture, sans travaux préparatoires complémentaires.
- Compris toutes sujétions d'exécution nécessaires à la parfaite réalisation des travaux, notamment les découpes, reprises ponctuelles, manutentions, protections, nettoyage et toutes interventions accessoires.

Destination :
TRANCHE FERME
Pour l'ensemble des logements, face de gaine technique donnant dans les WC.

15-00-00.00 **CLOISON DE DOUBLAGE EN PLAQUE DE PLATRE HYDROFUGE SUR OSSATURES METALLIQUES / PAREMENT BA13 HYDROFUGE**

Mode de métré : au mètre superficiel, vides déduits.
Les habillages d'embrasures ainsi que les habillages de chants sont implicitement compris dans le prix unitaire du présent article.

Fourniture et mise en œuvre d'un doublage intérieur composé d'une plaque de plâtre hydrofuge type BA13, fixée par vissage sur ossature métallique.
Cette ossature crée un vide technique permettant de rattraper les irrégularités du support existant et d'intégrer un isolant thermique.
L'épaisseur de l'ossature sera adaptée aux conditions de chantier après constat sur site.

Supports :
- Parements existants, murs avec doublage
- Sujétions particulières de mise en œuvre en sous-section 04, notamment en cas de pose sur parement faïencé avec présence de colle amiantée.

Travaux comprenant :
- Fourniture et pose d'une membrane d'étanchéité à l'air type VARIO DUPLEX ou équivalent techniquement comparable, mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant.
- Mise en place d'entretoises type appui OPTIMA 2 ISOVER ou équivalent.
- Création d'un vide technique permettant le passage des réseaux et canalisations et pour incorporation d'un isolant thermique.
- Isolant thermique en polystyrène extrudé d'épaisseur 50 mm, destiné à limiter les phénomènes de condensation et à améliorer la performance thermique du mur en façade.
- Fixations au sol et au plafond par rails et semelles obligatoirement vissés, y compris toutes sujétions de fixation.
- Habillage des embrasures au droit des menuiseries extérieures.

- Habillage des chants en plaque de plâtre BA13 hydrofuge.
- Traitement de l'isolation thermique au droit des caissons de volets roulants : bourrage en laine de roche et habillage par profilé PVC de teinte assortie au caisson.
- Fourniture et mise en œuvre de renforts dans le doublage pour la fixation des équipements techniques, selon plans du bureau d'études fluides.
- Traitement des angles saillants par bande armée.
- Toutes coupes, découpes, entailles et réservations nécessaires aux équipements techniques.
- Traitement des joints par calicotage et finitions conformément aux règles de l'art et prescriptions fabricants.
- Enduit mince de finition.
- Parement fini prêt à recevoir peinture.

Destination :
TRANCHE FERME
- Salle de bain, doublage contre mur de façade y compris retours selon plans projet.

TRANCHE OPTIONNELLE N°02 :
- Réduits des logements des officiers, pour transformation en penderie.

TRANCHE OPTIONNELLE N°04 :
- Réduits des logements (hors logements officiers), pour transformation en penderie, prévision contre faïence au droit des lavabo.

15-00-00.05 **PLUS-VALUE POUR INCORPORATION ISOLANT POLYSTYRENE EXTRUDE EPAISSEUR 50 MM DANS DOUBLAGE CONTRE MUR DE FACADE / PRIX EN SUPPLEMENT SUR LE POSTE 15-00-00.00**

Mode de métré : au mètre superficiel.

Travaux comprenant :
- Fourniture et pose d'une membrane d'étanchéité à l'air type VARIO DUPLEX ou équivalent techniquement comparable, mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant.
- Isolant thermique en polystyrène extrudé d'épaisseur 50 mm, destiné à limiter les phénomènes de condensation et à améliorer la performance thermique du mur en façade.

Destination :
TRANCHE FERME
- Salle de bain, doublage contre mur de façade.

15-05-00.00 **CLOISON SECHE DE DISTRIBUTION SUR OSSATURE METALLIQUE EPAISSEUR 72/48 MM**

Mode de métré : au mètre superficiel.

Réalisation de cloisons de distribution en plaques de plâtre cartonnées à bords amincis, de type hydrofuge, fixées par vissage sur une ossature métallique en acier galvanisé, conforme aux prescriptions des normes en vigueur, aux Documents Techniques Unifiés (DTU) applicables, aux Avis Techniques ainsi qu'aux recommandations du fabricant.

Composition de la cloison :
- Ossature métallique galvanisée composée de rails et montants de largeur adaptée à la hauteur de la cloison et aux performances mécaniques recherchées.
- Parements constitués de plaques de plâtre hydrofuges type BA 13 (H1), vissées sur chaque face de l'ossature.
- Bande ou semelle résiliente en liège ou feutre bitumineux d'épaisseur 10 mm disposée sous les rails périphériques afin de limiter les transmissions acoustiques.

Travaux comprenant :

- La fourniture, le transport, la manutention, le stockage et la protection de l'ensemble des matériaux, plaques, ossatures, accessoires et consommables nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.
- Le traçage, l'implantation et la mise en œuvre complète des cloisons conformément aux prescriptions techniques du fabricant.
- La fixation des rails au sol et sous plafond par vissage ou chevillage adapté à la nature des supports, avec toutes sujétions de calage et de réglage.
- Les montants intermédiaires, traverses, entretoises, raidisseurs et tous renforts nécessaires à la stabilité de l'ouvrage.
- Tampons pour plinthes.
- Les renforts incorporés destinés à la fixation des équipements techniques, barres de douche, ou tout autre équipement technique, selon les indications des autres corps d'état.
- Les habillages de chants, tableaux, embrasures, retours et arrêts de cloisons en plaques de plâtre.
- Les cornières ou bandes d'angles métalliques assurant la protection des angles saillants sur toute la hauteur des ouvrages.
- Les découpes, coupes biaises, entailles, percements, réservations, passages de réseaux, incorporations de gaines, boîtiers, grilles, trappes et toutes adaptations nécessaires aux ouvrages des autres corps d'état.
- Le traitement complet des joints entre plaques par bandes armées (calicot), enduits de rebouchage, de garnissage et de finition, avec ponçage soigné.
- Le rebouchage des têtes de vis et de tous défauts de surface.
- L'obtention d'une finition de surface prête à recevoir les travaux de peinture (finition B).
- Le blocage, le garnissage, le calfeutrement et les raccords périphériques assurant les performances acoustiques et la continuité des ouvrages.
- Toutes protections provisoires des ouvrages jusqu'à leur réception.
- Les échafaudages, plateformes, moyens d'accès et toutes sujétions liées aux travaux en hauteur.
- Le nettoyage en cours et en fin d'intervention ainsi que l'évacuation des déchets vers une filière agréée.

Destination :
TRANCHE FERME
- Salle d’eau, pour création parois au droit des bac à douche et des baignoires.

15-10-00.00 **CLOISON SECHE ACOUSTIQUE POUR GAINE TECHNIQUE SUR OSSATURE METALLIQUE EPAISSEUR 98/48**

Mode de métré : au mètre superficiel.

Réalisation d’une cloison sèche de gaine technique constituée d’une ossature métallique galvanisée et de parements en plaques de plâtre avec incorporation d’une isolation acoustique et de dispositions coupe-feu.

PM : cloison toute hauteur, de dessus de dalle basse à dessous de dalle haute.

Composition de la cloison :
- Ossature métallique galvanisée en rails et montants conforme aux prescriptions du fabricant.
- Semelles résilientes en feutre bitumineux d’épaisseur 10 mm sous rails hauts et bas.
- Isolation acoustique en laine de roche semi-rigide d’épaisseur 50 mm de densité supérieure à 70 kg/m³ type ROCKWOOL ALPHAROCK ou équivalent.
- Parements constitués de deux plaques de plâtre BA13 hydrofuges par face.
- Cloison assurant un classement de résistance au feu EI 30.

Travaux comprenant :
- Fourniture, transport, stockage et mise en œuvre de tous matériaux et accessoires nécessaires à l’exécution complète des ouvrages.
- Implantation, découpes, ajustements, réservations et adaptations aux ouvrages existants.
- Fixation des rails en partie haute et basse par vissage sur supports adaptés.
- Mise en place des montants, traverses, entretoises et raidisseurs nécessaires à la stabilité de l’ouvrage.
- Pose des huisseries et trappes de visite avec système de fixation, blocage et calfeutrement.

- Habillage des chants, retours, embrasures et tableaux.
- Mise en œuvre de cornières et renforts d'angles métalliques sur toute hauteur.
- Traitement complet des joints par bandes, enduits, ratissage et finition prête à peindre de niveau B.
- Protection des ouvrages existants et nettoyage en cours et en fin de chantier.
- Mise en place des échafaudages et moyens d'accès nécessaires aux travaux en hauteur.

Renforts et incorporations :
- Incorporation de renforts pour fixation des équipements techniques et sanitaires.
- Incorporation de renforts pour radiateurs et mobiliers.
- Incorporation de renforts antivibratiles pour équipements techniques si nécessaire.
- Mise en place des renforts selon indications des autres corps d'état.

Prescriptions acoustiques et techniques :
- Absence de tout contact solidien entre les cloisons et les canalisations ou conduits.
- Fixation des conduits exclusivement sur les parois lourdes en béton du bâtiment.
- Mise en place d'une séparation ossature et BA13 entre conduits de ventilation et chutes d'eau en gaine technique mixte.
- Traitement des coudes de dévoiement par enrobage plâtré de 20 mm minimum sur 300 mm de longueur ou par bande de masse lourde 5 kg/m² sur 50 mm de part et d'autre.
- Continuité de l'isolation acoustique sur toute la hauteur de la gaine technique.

Exigences de performance
- Respect du classement coupe-feu EI 30.
- Respect des performances acoustiques définies au projet.
- Fourniture des procès-verbaux de conformité acoustique et feu.
- Mise en œuvre conforme aux DTU, Avis Techniques et prescriptions fabricants.

Destination :
TRANCHE FERME
Pour reconstruction de la paroi des gaines techniques donnant dans WC.

20-00-00.00 **PLINTHE BOIS / SECTION 10 X 100 MM**

Mode de métré : au mètre linéaire.

Comprenant :
- Travaux de préparation des supports.
- Coupes, coupes d'onglet, chutes.
- Fixation traditionnelle suivant support.
- Tablettage et ajustage.
- Traitement hydrofuge.
- Sujétion pour raccordement parfait avec sur-plinthes prévues sur les plinthes existantes conservées, masticage à l'enduit gras ou autres procédés à convenir avec la MOE; l'ensemble devra être prêt à recevoir une finition peinture.

Destination :
TRANCHE FERME :
- WC, en pied de la nouvelle cloison de gaine technique.
- Salles d'eau, en pied des nouvelles cloisons de doublage et de distribution.

TRANCHE OPTIONNELLE N°02 :
- Réduits des logements des officiers, en pied de la nouvelle cloison de doublage.

TRANCHE OPTIONNELLE N°04 :
- Réduits des logements (hors logements des officiers), en pied de la nouvelle cloison de doublage.

20-00-00.05 **SUR-PLINTHE BOIS / SECTION 20 X 100 MM**

Mode de métré : au mètre linéaire.

Sections données à titre indicatif, à adapter selon section des plinthes existantes conservées.

Comprenant :
- Coupes, coupes d'onglet, chutes.
- Fixation traditionnelle suivant support.
- Tablettage et ajustage.
- Traitement hydrofuge.
- Sujétion pour raccordement parfait avec les nouvelles plinthes.

Destination :
TRANCHE FERME :
- WC, sur plinthes existantes conservées.
- Salles d'eau, sur plinthes existantes conservées.

TRANCHE OPTIONNELLE N°02 :
- Réduits des logements des officiers, sur plinthes existantes conservées.

TRANCHE OPTIONNELLE N°04 :
- Réduits des logements (hors logements des officiers), sur plinthes existantes conservées.

20-05-00.00 **TRAPPE DE GAINE EI30 / DIMENSIONS 80 X HT 80 CM**

Mode de métré : à l'unité d'ouvrage.

Fourniture et pose d'une trappe de visite coupe-feu EI30 destinée aux gaines techniques situées en WC de dimensions 80 x 80 cm.

Description de l'ouvrage :
- Cadre en bois massif ou reconstitué de section 40 x 40 mm avec rainure intégrée formant couvre-joint pour adaptation sur cloison jusqu'à 100 mm d'épaisseur.
- Feuillure périphérique intégrée avec joint d'étanchéité en fond de gorge assurant l'étanchéité à l'air et aux fumées.
- Panneau amovible coupe-feu EI30 en aggloméré type vulcain ou équivalent, parement prêt à recevoir une finition peinture.
- Fermeture par système à batteuse avec rampe de serrage assurant le maintien et la compression du joint périphérique.
- Ensemble conforme aux exigences coupe-feu et acoustiques définies au projet.

Travaux comprenant :
- Fourniture, transport, stockage et mise en œuvre de tous les composants de la trappe.
- Découpe soignée de la cloison support.
- Mise en place du cadre bois avec fixations adaptées au support.
- Réalisation des joints d'étanchéité acoustique et à l'air.
- Ajustements, réglages et mise en service de la fermeture.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de fixation.

Prescriptions acoustiques :
- Indice d'affaiblissement acoustique de la trappe Rw + C supérieur ou égal à 32 dB.
- Obtention des performances par combinaison de matériaux de masse surfacique minimale 25 kg/m² ou panneau aggloméré 30 mm associé à laine minérale 50 mm.
- Niveau de bruit LnAT des installations d'évacuation conforme aux exigences suivantes :
 - LnAT inférieur ou égal à 30 dB(A) dans les pièces principales.
 - LnAT inférieur ou égal à 35 dB(A) dans les cuisines fermées.

Exigences complémentaires :

- Présence obligatoire d'un joint périphérique continu.
- Fermeture par batteuse avec rampe de serrage obligatoire.
- Étanchéité à l'air renforcée au droit des raccords trappe et cloison.
- Respect des exigences coupe-feu EI30 de l'ensemble de l'ouvrage.

Destination :
TRANCHE FERME
- Gaines techniques dans WC.

20-10-00.00 **DETALONNAGE DE VANTAIL DE PORTE / A L'UNITE DE PORTE**

Mode de métré : à l'unité de porte.

Travaux comprenant :
- Dépose, rabotage / coupe de porte, repose.
- Espace pour ventilation :
 - 2 cm pour les portes des cuisines, salle de bains/douche et WC.
 - 1 cm pour les portes des pièces sèches.

Le prix unitaire du présent article comprend toutes les contraintes et sujétions liées au phasage du chantier, notamment les interventions en plusieurs temps, ainsi que la coordination nécessaire avec le lot chapitre plomberie VMC chauffage, sans qu'aucune plus-value ne puisse être réclamée à ce titre.

Destination :
TRANCHE FERME :
- Portes des salles d'eau.

TRANCHE OPTIONNELLE N°01 :
- Portes des WC.

TRANCHE OPTIONNELLE N°02 :
- Réduits des logements des officiers.

20-10-00.05 **BUTOIR DE PORTE**

Mode de métré : à l'unité.

Fourniture et mise en œuvre de butoirs de portes.

Les butoirs seront adaptés à la nature des revêtements de sol et à la configuration des locaux.
Leur modèle (au sol ou mural) sera retenu en fonction de la position de la poignée et de l'environnement afin d'assurer une protection efficace des ouvrages.

Travaux comprenant :
- La fourniture des butoirs de porte, en matériau résistant aux chocs :
 - Forme cylindrique.
 - En métal chromé avec embout caoutchouc.
 - Fixation invisible au sol sur chevilles forées.
- Le repérage et l'implantation garantissant une protection efficace des murs, plinthes, faïences, menuiseries et équipements.
- Les percements, chevillages, vissages ou collages adaptés à la nature des supports.
- La fixation mécanique ou par collage haute performance, conformément aux prescriptions du fabricant.
- Les réglages et vérifications permettant un arrêt efficace de la porte avant tout contact de la poignée ou du vantail avec les ouvrages voisins.
- Toutes sujétions de mise en œuvre, de protection des ouvrages existants, de nettoyage et d'évacuation des déchets.

Les butoirs seront posés parfaitement d'aplomb, solidement fixés et présenteront une finition soignée, sans détérioration des supports existants.

Destination :
TRANCHE FERME :
- Pour les portes des salles d'eau.

TRANCHE OPTIONNELLE N°01 :
- Pour les portes des WC.

TRANCHE OPTIONNELLE N°02 :
- Pour les portes des réduits des logements des officiers.

20-15-00.00 **CREDENCE CUISINE EN PANNEAUX STRATIFIE COMPACT AVEC DECORS / POSE SUR FAIENCE EXISTANTE CONSERVEE / DIMENSIONS 2.50 X HT 0.50 ML**

Mode de métré : au forfait pour une cuisine.

Habillage de la crédence existante des cuisines par la mise en œuvre de panneaux stratifiés compacts décoratifs, posés directement sur le revêtement en faïence conservé, après préparation du support.

Les panneaux seront de qualité adaptée à un usage en locaux humides, résistants à l'humidité, aux chocs, aux rayures, aux produits d'entretien courants et aux variations de température.
L'ensemble des ouvrages sera réalisé conformément aux prescriptions du fabricant et aux règles de l'art.

Travaux comprenant :
- Fourniture, transport, manutention, stockage et protection de l'ensemble des matériaux nécessaires.
- La fourniture de panneaux stratifiés compacts décoratifs d'une épaisseur de 10 mm, décor, finition et teinte au choix de l'Architecte.
- La reconnaissance préalable des supports existants.
- La préparation du support comprenant le nettoyage, le dégraissage, l'élimination des parties non adhérentes et la vérification de la planéité de la faïence existante conservée.
- Les travaux préparatoires nécessaires permettant la bonne adhérence du système de fixation.
- Les relevés de cotes sur site, la fabrication, les découpes et les ajustements des panneaux aux dimensions exactes des crédences.
- La réalisation de toutes découpes, réservations, percements et usinages nécessaires au passage des prises de courant, interrupteurs, alimentations, évacuations, robinetteries, accessoires, angles, retours et autres équipements techniques.
- La pose des panneaux par collage au moyen d'une colle adaptée au support existant et/ou par fixations mécaniques lorsque les conditions de mise en œuvre l'exigent, conformément aux prescriptions du fabricant.
- Le traitement des raccords entre panneaux ainsi que des joints périphériques par mastic d'étanchéité adapté aux locaux humides, garantissant la continuité de l'étanchéité.
- Les finitions soignées en parties courantes, angles, arrêts, raccordements aux plans de travail, meubles hauts, tableaux, retours de murs et ouvrages adjacents.
- Toutes sujétions de calage, d'alignement, de réglage, de protection des ouvrages conservés, de nettoyage en fin d'intervention et d'évacuation des déchets vers une filière agréée.

L'ouvrage sera livré parfaitement plan, sans défaut d'aspect, avec des joints réguliers et des finitions irréprochables, prêt à l'usage dès la réception des travaux.

Destination :
TRANCHE OPTIONNELLE N°03
- Cuisines.

20-20-00.00 **CAISSON D'HABILLAGE SUR RECEVEUR DE DOUCHE LAISSE EN PLACE / EN PANNEAUX AGGLOMERE DE BOIS AVEC FINITION MELAMINE / DIMENSIONS 88 X 85 X HT 16 CM**

Mode de métré : à l'unité.

Fourniture et mise en œuvre d'un caisson d'habillage destiné à la condamnation définitive d'un ancien bac à douche, comprenant une structure porteuse et un habillage permettant de rendre l'ouvrage stable, rigide et fini, compatible avec les sollicitations d'usage et de nettoyage du logement.
L'ensemble sera réalisé de manière à assurer une parfaite rigidité, sans déformation dans le temps, et une finition soignée intégrée à l'environnement existant.

Travaux comprenant :
- La reconnaissance des supports existants et l'adaptation aux contraintes du site.
- La réalisation d'une structure porteuse en ossature bois traitée ou matériaux équivalents, dimensionnée pour garantir la rigidité de l'ensemble et permettre la reprise des efforts liés à l'emmarchement et aux sollicitations d'usage.
- La fourniture et la mise en œuvre de panneaux d'aggloméré de bois hydrofuge, revêtus d'une finition mélaminée, décors et teinte au choix de l'architecte ou selon gamme standard du fabricant.
- L'assemblage de la structure par vissage, avec visserie adaptée type vis à cuvette ou équivalent, assurant un montage démontable si nécessaire et une tenue mécanique durable.
- Le dimensionnement du caisson permettant la circulation et l'emmarchement sans flexion ni déformation des parements.
- La réalisation de tous ajustements, découpes, raccords et habillages nécessaires à l'intégration parfaite dans l'existant (murs, sols, cloisons, plinthes).
- Le traitement des chants visibles par profils adaptés ou bandes de finition compatibles avec le système mélaminé.
- Le calage, le réglage et la fixation au support afin d'assurer la stabilité de l'ouvrage.
- Toutes sujétions de protection des ouvrages existants, de nettoyage en cours et en fin d'intervention, ainsi que l'évacuation des déchets.
- L'ouvrage sera parfaitement stable, rigide, sans jeu, sans vibration ni déformation. Les surfaces seront propres, continues et exemptes de désaffleurement, avec une finition mélaminée homogène et soignée.

Destination :
TRANCHE OPTIONNELLE N°02 :
- Réduits des logements des officiers.

20-20-00.05 **CAISSON D'HABILLAGE DEMONTABLE EN CONTREPLAQUE MELAMINE / POR CANALISATIONS APPARENTES**

Mode de métré : au mètre linéaire.

Le prix unitaire inclus l'ensemble des faces y compris les joues latérales le cas échéant.
Dimensions variables, à adaptées selon positionnement.

Comprenant :
- Ossature en bois assemblés par vis acier et fixés aux parois par vis et chevilles nylon.
- Parois et tablette en panneau de particules de bois de 14 mm d'épaisseur minimum, classe M3, et CTBS avec finition mélaminé sur les faces vues.
- Fixations sur l'ossature par système d'aimants permettant une bonne tenue et une démontabilité aisée.

Ce caisson devra être facilement démontable permettant l'accès aux équipements techniques.

Destination
TRANCHE OPTIONNELLE N°02 :
- Réduits des logements des officiers.

26-00-00.00 **PREPARATION DES SUPPORTS ET REVETEMENT MURAL FAIENCE DIMENSIONS 20 X 20 CM**

Mode de métré : au mètre superficiel.

Référence, teintes et décors selon choix de l'architecte.
Faïence dimensions 20 x 20 cm.
Différentes teintes selon choix de l'architecte.
Décors selon choix de l'architecte.

Travaux comprenant :

- Réalisation d'une sous couche d'étanchéité, à base de résines synthétiques et de charges minérales fines (type FERMASEC de chez WEBER ET BROUTIN ou équivalent); prestation comprenant :
 - Préparation des supports suivant prescriptions du fabricant (dépoussiérage, élimination des traces éventuelles de corps gras, etc.).
 - Ragréage au mortier d'égalisation sur les supports présentant des défauts de planéité supérieur à 8 mm sous une règle de 2 ml.
 - Application d'un primaire d'accrochage adapté au support à raison de 200 g/m2 au minimum.
 - Renfort des points singuliers par application d'une couche d'étanchéité et mise en place des bandes de renfort soigneusement marouflées et lissées à la truelle.
 - Application au rouleau en deux couches croisées du produit d'étanchéité de manière à obtenir un film sec d'environ 1 mm d'épaisseur.
 - Consommation moyenne : 1.20 à 1.40 Kg/m².
- La mise en œuvre de la sous couche d'étanchéité devra être validée par le MOE avant pose de la faïence.
- Fourniture et mise en place de revêtement en carreaux de faïence; bords adoucis et chants émaillés. Teintes et décoration suivant choix et calepinages de l'architecte.
 - Travaux comprenant:
 - Pose à la colle spéciale recommandée par le fabricant, et ayant reçu un avis du CSTB.
 - Incorporation de carreaux de couleur ou de frise de couleur, suivant choix et calepinage de l'architecte.
 - Fourniture et mise en place de profil d'arrêt **en aluminium** laqué teinte au choix de l'architecte.
 - Baguette d'angle en aluminium, teintes suivant choix de l'architecte.
 - Façon de frise, suivant détail de l'architecte.
 - Coupes, entailles, pièces de raccord.
 - Jointoiement à la barbotine de ciment blanc.
 - Garnissage en périphérie des faïences.
 - Joints souples de couleur claire au pourtour des appareils sanitaires.
 - Protection et nettoyage en fin de chantier.
 - Nettoyage, enlèvement et transport des gravois aux décharges publiques.
 - Y compris tous détails et toutes sujétions de réalisation.
- Mise en œuvre de profil d'angle en aluminium thermolaqué, selon repérage sur plans et élévations projet des salles de bains.

Destination :
TRANCHE FERME

- Salles d'eau :
 - Au droit des douches et des baignoires, sur 2 ou 3 cotés, toute hauteur.
 - Au droit des vasques, sur une hauteur de 60 cm y compris retours contre nouvelle cloison d'encloisonnement de bac à douche et baignoire.

26-05-00.00 **MASSIFAGE DE RECEVEUR DE BAC A DOUCHE DIMENSIONS 120 X 80 CM / SOCLE AU DROIT DU PASSAGE**

Mode de métré : à l'unité.

Réalisation du support, du calage et des ouvrages périphériques nécessaires à la pose des receveurs de douche, comprenant l'ensemble des prestations permettant d'assurer la stabilité, la pérennité et l'étanchéité de l'installation.

Travaux comprenant :
- La reconnaissance des supports existants et toutes adaptations nécessaires à la configuration des lieux.
- La réalisation d'un socle de receveur en panneaux de construction hydrofuges type WEDI ou techniquement équivalent, y compris découpes, assemblages, calages et fixations.
- La réalisation du retour en façade dans l'épaisseur de la cloison au droit de l'accès à la douche, destiné à recevoir la fixation de la future paroi ou porte de douche.
- La mise en place d'un film polyéthylène (polyane) en protection des cloisons et des ouvrages sensibles avant exécution des travaux.
- La réalisation d'un système complet d'étanchéité sous receveur et en relevés périphériques, comprenant une résine d'étanchéité et ses accessoires, avec remontées verticales conformément aux prescriptions du fabricant.
- La fourniture et la mise en œuvre d'un système d'étanchéité de type KERDI-TS de Schlüter ou techniquement équivalent, comprenant bandes, angles, manchettes, pièces spéciales et accessoires assurant la parfaite continuité de l'étanchéité.
- Le massifage du receveur au mortier de ciment dosé conformément aux prescriptions du fabricant du receveur, assurant un appui continu, homogène et parfaitement stable sur toute sa surface.
- Les calages, réglages, mises à niveau, coupes, ragréages, reprises d'enduits et toutes sujétions nécessaires à l'obtention d'un support parfaitement plan.
- L'habillage apparent du massif par un revêtement en faïence identique à celui prévu en partie courante, comprenant colle, joints, coupes, profils de finition, angles et raccords.
- Le traitement des raccords et joints périphériques par mastic sanitaire adapté afin d'assurer la continuité de l'étanchéité.
- Toutes protections provisoires, nettoyages en cours et en fin d'intervention ainsi que l'évacuation des gravats et déchets.
- Toutes sujétions de coordination avec le lot Plomberie pour les réservations, les évacuations, le positionnement de la bonde, les essais de pose et les raccordements.
- Le prix unitaire du présent poste comprend la réalisation d’un socle béton avec habillage faïence au droit de l’accès de la douche, permettant la pose de la porte pare-douche.
- Habillage faïence dito partie courante.

L'entreprise devra garantir un support parfaitement stable, plan et indéformable, compatible avec le receveur mis en œuvre.
Les ouvrages seront exécutés conformément aux prescriptions des fabricants, aux règles professionnelles relatives aux systèmes de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) ainsi qu'aux DTU en vigueur.

Destination :
TRANCHE FERME :
- Salles d’eau, au droit des bacs à douche.

26-05-00.05 **HABILLAGE VERTICAL DE BAIGNOIRE SUR UNE FACE / TRAPPE DE VISITE / POUR BAIGNOIRE DIMENSIONS 170 X 70 CM**

Mode de métré : à l’unité.

Réalisation de l'habillage vertical de baignoire sur une face, comprenant la structure support destinée à recevoir le revêtement céramique ainsi que l'intégration d'une trappe de visite permettant l'accès aux équipements de plomberie.

Les ouvrages seront réalisés conformément aux prescriptions des fabricants, aux DTU en vigueur et aux règles de l'art.

Travaux comprenant :
- La fourniture, le transport, la manutention et la mise en œuvre de panneaux de construction hydrofuges type WEDI ou techniquement équivalent.

- La réalisation de l'habillage vertical de la baignoire sur une face, ainsi que des éventuelles tablettes et retours nécessaires suivant la configuration des lieux.
- La fixation des panneaux sur ossature ou par collage, selon les prescriptions du fabricant, avec toutes sujétions de calage, de réglage et de renforts nécessaires.
- Le hourdage et le collage au mortier-colle adapté aux locaux humides.
- Le traitement des assemblages, raccords, angles et jonctions entre panneaux.
- L'application des enduits et traitements de surface nécessaires afin d'obtenir un support parfaitement plan et apte à recevoir le revêtement en faïence collée.
- La réalisation de toutes découpes, réservations et ajustements nécessaires au passage des réseaux et aux interventions des autres corps d'état.
- La fourniture et la pose d'une trappe de visite amovible de dimensions 40 × 38 cm minimum, avec cadre dormant intégré, système de maintien par ressort ou dispositif équivalent, permettant un démontage rapide sans détérioration des parements.
- La trappe sera positionnée de manière à assurer un accès aisé au siphon, aux raccordements et aux organes de plomberie situés sous la baignoire.
- Le parfait alignement de la trappe avec le parement de faïence, y compris toutes sujétions de calepinage, de découpe des carreaux et de finition afin de rendre l'ensemble discret et parfaitement intégré.
- Habillage faïence dito partie courante.
- Toutes protections des ouvrages conservés, nettoyages en cours et en fin d'intervention ainsi que l'évacuation des déchets.

Destination :
TRANCHE FERME :
- Salle d’eau pour les baignoires.

30-00-00.00 **PREPARATION DES SUPPORTS, TOILE DE FIBRES DE VERRE ET PEINTURE ACRYLIQUE SUR MUR ET CLOISON / FINITION B**

Mode de métré : au mètre superficiel.

État de finition exigé : Finition B, suivant normes NF P.

Travaux comprenant :
- Dépose / repose des aménagements divers fixés sur murs et cloisons.
- Dépose de l’ensemble des revêtements muraux existants de toute nature comprenant papiers peints, toiles de verre, habillages bois ou assimilés.
- Préparation complète des supports après dépose.
- Réparation des fissures, éclats, épaufrures et rebouchage de tous trous et désordres de surface.
- Reprise des parements et remise en état des supports afin d’obtenir un support sain, cohérent et compatible avec les finitions prévues.
- Fourniture et mise en œuvre de tous les produits de préparation nécessaires à la réception du revêtement final (toile de verre et finition peinture).

Revêtement toile de verre :
- Fourniture et pose d’une toile ou voile de fibre de verre en lés collés en plein et jointifs bord à bord.
- Classement de réaction au feu M1.
- Grammage minimum de 200 g/m².
- Produit de type VOILE DE VERRE PRÉPEINT VPP 200 ou TOILE DE VERRE DÉCOFOND 960 ou équivalent technique au choix de l’architecte.
- Choix des motifs et décors selon prescriptions de l’architecte.
- Traitement des angles, embrasures, retours et points singuliers.
- Coupes, ajustements et toutes sujétions de mise en œuvre inclus.

Finition peinture :
- Application de deux couches de peinture acrylique garnissante satinée en dispersion.
- Emploi de peinture biosourcée.

- Produit de type PHYLOPUR de chez LA SEIGNEURIE ou ABYSS de chez ZOLPAN ou équivalent technique.
- Première couche avec consommation de 170 à 250 g/m².
- Deuxième couche avec consommation de 100 à 170 g/m².
- Teintes au choix de l'architecte.
- Réchampissages, reprises et finitions soignées inclus.
- Respect des temps de séchage et des prescriptions fabricants.

Moyens et sujétions :
- Fourniture de tous les échafaudages et moyens d'accès nécessaires.
- Protection des ouvrages existants et des équipements conservés.
- Nettoyage en cours et en fin de chantier.
- Toutes sujétions d'exécution nécessaires à la parfaite finition de l'ouvrage.

Destination :
TRANCHE FERME
- WC.
- Salle d'eau.

TRANCHE OPTIONNELLE N°02 :
- Réduits des logements des officiers.

TRANCHE OPTIONNELLE N°04 :
- Réduits des logements (hors logements des officiers).
- Celliers.

30-00-00.05 **PREPARATION DES SUPPORTS ET PEINTURE ACRYLIQUE SUR PLAFOND / FINITION B**

Mode de métré : au mètre superficiel.

État de finition exigé : Finition B, suivant normes NF P.

Comprenant :
- La dépose de tous revêtements existants non conservés (peintures écaillées, papiers peints, toiles, revêtements collés ou tout autre revêtement incompatible avec le nouveau système de finition).
- Le grattage, le décapage, le lessivage, le nettoyage et le dépoussiérage des supports.
- La préparation complète des supports comprenant le rebouchage des trous, fissures et épaufrures, les reprises d'enduits, le ratissage localisé si nécessaire, le ponçage et toutes sujétions permettant l'obtention d'un support sain, sec, propre et homogène, prêt à recevoir une peinture de finition B.
- Finition par application de deux couches de peinture acrylique mate :
 - Peinture type PHYLOPUR de chez LA SEIGNEURIE ou ABYSS de chez ZOLPAN ou techniquement équivalent.
 - Une couche d'impression nourrissante et imperméable.
 - Deux couches de peinture acrylique mate.
 - Réchampissages et toutes sujétions.
 - Échafaudages, protections, tous détails et toutes sujétions d'exécution.
 - Tons suivant choix de l'architecte.

Destination :
TRANCHE FERME :
- Salles de bains.

TRANCHE OPTIONNELLE N°02 :
- Réduits des logements des officiers.

TRANCHE OPTIONNELLE N°04 :
- Réduits des logements (hors logements des officiers).
- Celliers.

- WC.

30-00-00.10 **PREPARATION & PEINTURE ACRYLIQUE SUR OUVRAGES DE MENUISERIE INTERIEURE BOIS**

Mode de métré : au mètre superficiel.

Comprenant :
- Préparation spécifique pour les ouvrages existants conservés, nettoyage, dégraissage, ponçage, etc.
- Préparation des surfaces à peindre pour les ouvrages neufs.
- Pochonnages des ferrures, des huisseries métalliques à l'antirouille.
- Rebouchage, ponçage.
- 2 couches de peinture biosourcée acrylique satiné ou velours, teintes suivant choix de l'architecte.
- Rechampissage et tous détails de réalisation.

Destination :
TRANCHE FERME
- WC :
 - Plinthes bois.
 - Sur-plinthes bois.
 - Trappe de gaine technique.
 - Face bloc-porte, coté WC.
- Salles d'eau :
 - Plinthes bois.
 - Sur-plinthes bois.
 - Face bloc-porte, coté salle d'eau.

TRANCHE OPTIONNELLE N°02 :
- Réduits des logements des officiers :
 - Plinthes bois.
 - Sur-plinthes bois.
 - Face bloc-porte, coté réduit.

TRANCHE OPTIONNELLE N°04 :
- Réduits des logements (hors logements des officiers) :
 - Plinthes bois.
 - Sur-plinthes bois.
 - Face bloc-porte, coté réduit.
- Celliers :
 - Face bloc-porte, coté cellier.

30-00-00.15 **PEINTURE ACRYLIQUE BRILLANTE POUR CORPS DE CHAUFFE / A L'UNITE DE RADIATEUR**

Mode de métré : à l'unité de radiateur.

Comprenant :
- La pose et la repose sont prévues dans le chapitre CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE.
- Pochonnages à l'antirouille.
- Couche d'accroche adaptée à la nature des supports et de la finition existante.
- 2 couches de peinture acrylique brillante spécifique résistante à haute température.
- Peinture des canalisations attenantes au corps de chauffe.

Destination :
TRANCHE FERME :
- Radiateurs des salles d'eau (hors radiateurs remplacés).

30-00-00.20 **PREPARATION & PEINTURE ACRYLIQUE SUR RESEAUX DE PLOMBERIE / LOGEMENTS**

Mode de métré : au forfait pour l'ensemble des réseaux apparents dans les logements.

Travaux comprenant :
- Préparation, ponçage, dégraissage, rinçage.
- 1 couche d'antirouille ou d'apprêt.
- 2 couches de peinture acrylique satinée.
- Sujétions pour peinture résistante aux haute température et adaptée pour les canalisations d'eau chaude sanitaires et réseaux chauffage.
- Teinte au choix de l'architecte.

Destination :
TRANCHE FERME
Logements, quantité prévisionnelle de 1.50 m² par logement.

35-00-00.00 **PREPARATION DES SUPPORTS, REVETEMENT PLASTIQUE EN LES U3 P3 E2/3 C2 / DELTA LW 19 DB / Y COMPRIS OUVRAGES DE FINITION**

Mode de métré : au mètre superficiel, le prix unitaire comprend les passages.

Travaux comprenant :
- Arrachage de sols colles et évacuation des déblais, pour certaines pièces :
 - Arrachage des sols soules, compris nettoyage du support, grattage des parties adhérentes, démolition des parties de la chape de ragréage non adhérente, y compris plinthes de toutes natures
 - Nettoyage, balayage du sol.
 - Roulage et descente des gravois au rez-de-chaussée et évacuation des déblais à la décharge sélective, y compris frais attenants.
 - Enlèvement des résidus de sol mince restant.
- Piquage et enlèvement d'ouvrages divers au sol.
- Préparation des supports, ragréage et toutes autres prestations pour une pose collée du nouveau revêtement de sol (piquage éventuel de revêtement de sol existant, chape mince, ragréage, rattrapage de niveaux, etc.).
- Préparations spécifiques au droit des démolitions.
- Préparation au droit des saignées au sol suite démolition cloisons.
- Ragréage fibré à séchage rapide type PLANIFIBRE RAGREAGE de chez PRB ou techniquement équivalent, pour préparation des supports carrelages existants.
- Sujétion pour ragréage épais pour rattrapage plus important.
- Préparation du support réalisée par enduit de lissage pour sol.
 - Cet enduit doit :
 - Faire l'objet d'un avis technique favorable émis par la commission CSTB spécialisée.
 - Etre mis en œuvre conformément aux prescriptions de l'avis technique : préparation préalable du support, conditions de dosage de l'enduit et application.
 - Comprenant :
 - Nettoyage du sol pour recevoir un primaire.
 - Primaire.
 - Enduit de lissage.
 - Tous détails de mise en œuvre.
- Préparation des supports selon recommandations et exigences du Cahier 3635 du CSTB.
- Revêtement de sol en lés vinylique acoustique avec armature voile de verre sur semelle alvéolaire de mousse chimique type TARALAY ACOUSTIC 33 des Ets GERFLOR ou techniquement équivalent.
 - Classement U3 P3 E2/3 C2.
 - Isolation acoustique : delta L (w) 19 dB
 - Réaction au feu Bfl-s1.
 - 40 coloris au choix du maitre d'œuvre dans la gamme de fabriquant.

 - Comprenant :
 - Coupes, chutes.
 - Colle agrée par le fabricant.
 - Traitement des joints par chanfrein et cordon d'apport soudé à chaud, arasage.
 - Toutes sujétions et mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant.
- Seuil bombé en acier inoxydable 30 mm y compris fixations espacées de 18 cm par vis inox à tête fraisée bombée et chevilles plastiques, au droit de l'ensemble des passages.
- Joint souple périphérique type COLOUR SEALANT de chez ROMUS ou techniquement équivalent (assortie au sol).

Destination :
TRANCHE FERME
- Salles d'eau.

TRANCHE OPTIONNELLE N°01 :
- WC.

TRANCHE OPTIONNELLE N°02 :
- Réduits des logements des officiers.